

Vos démarches

- Sur Impôts.gouv.fr : Accédez à votre espace Particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.
- Par courriel : Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace Particulier sur Impôts.gouv.fr
0 810 012 010*
*courriel : ops.strasbourg@dgfip.finances.gouv.fr
- courriel : cps.strasbourg@dgfip.finances.gouv.fr
Le centre Impôts service, pour des renseignements généraux : 0810 Impôts (0810 46 76 87)*
Voire centre des finances publiques pour toute autre question personnelle (coordonnées ci-dessous).
- Sur place : Voire centre des finances publiques (voir ses horaires sur Impôts.gouv.fr, rubrique « Contacts ») :
Pour obtenir des réponses plus détaillées :
• Sur le paiement de votre impôt :
SIP DIJON SUD
25 RUE DE LA BOURDONNÉE CS 61429 21014 DIJON CEDEX
Tél : 03 80 28 66 81 Courriel : sip.dijon-sud@dgfip.finances.gouv.fr
• Sur le montant de votre impôt :
SDIF DIJON SECT. 25 RUE DE LA BOURDONNÉE
21047 DIJON CEDEX
Tél : 03 80 28 65 66 Courriel : cdif.dijon@dgfip.finances.gouv.fr

* Service à titre gracieux - prix approx.

TAXES FONCIÈRES 2016 - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Departement : 210 COTE D'OR

Commune : 231 B DIJON

	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Departement	Taxes spéciales ①	Taxe ordures ménagères ②	Taxe GEMAPI ③	Total des cotisations
Taux 2015	27,89 %	%	0,606 %	21,00 %	0,346 %	6,40 %	%	
Taux 2016	29,28 %	%	0,612 %	21,00 %	0,342 %	6,40 %	%	
Adresse	14 RUE LÉGOUZ GERLAND							
Cotisation	1497		1497	1497	1497	1497	96	862
Base	438		9	314	5	95	96	
Adresse								
Base								
Cotisation								
Cotisations 2015	413		9	311	5	95		
Cotisations 2016	438		9	314	5	96		
Variation en % ④	+6,05 %	%	0 %	+0,96 %	0 %	+1,05 %	%	
Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle ⑤	Taxes spéciales ①	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI ③		Total des cotisations
Taux 2015	%	%	%	%	%	%	%	
Taux 2016	%	%	%	%	%	%	%	
Base des terres non agricoles								
Base des terres agricoles								
Cotisations 2015								
Cotisations 2016								
Variation en % ④	%	%	%	%	%	%	%	
Dégrèvement jeunes agriculteurs								
Base du forfait forestier ⑤								
Majoration base terrains constructibles ⑥								
Majoration base terrains constructibles intercommunalité ⑦								
Caisse d'assurance des accidents agricoles								
Base « Etat »								
Base « Collectivité »								
Frais de gestion de la fiscalité d'impôt locale ⑦								31
Dégrèvement « Habitation principale » ⑧								
Dégrèvement JA « Etat » ⑩								
Dégrèvement JA « Collectivité » ⑪								



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
AVIS D'IMPÔT 2016
 TAXES FONCIÈRES
 votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
 SIP DIJON SUD
 25 RUE DE LA BOURDONNÉE CS 61429
 21014 DIJON CEDEX
 eod pl i 63 AUVERGNE PIC 05.09.16 C10202
 2382015762 0000
 MME GROS COLETTE
 6 RUE DES GRANDS CRUS
 21700 VOSNE ROMANÉE

2382015762 0000

Vos références

N° -réf. fiscal : 14 37 831 444 084 C
 Référence de l'avis : 16 21 4135061 43
 Numéro de propriétaire : 231 G11117X
 Débiteur(s) légal(aux) : 4101 MBSLRT
 PROPRIÉTAIRE
 MME GROS COLETTE MARIE THERESE
 Numéro de rôle : 221
 Date de délabissement : 11/08/2016
 Date de mise en recouvrement : 31/08/2016

Votre situation

MONTANT À PAYER
 Au plus tard le **17/10/2016**
893,00 €

Pour payer par smartphone, flashez ce code avec l'application « Impôts.gouv »



Vous avez payé en ligne votre dernière échéance de taxes foncières.
 Vous pouvez à nouveau :

- payer par smartphone : voir ci-contre.
- payer en ligne sur Impôts.gouv.fr à la rubrique Mon espace Particulier, puis laissez-vous guider.

Vous pouvez également adhérer au prélèvement à l'échéance sur Impôts.gouv.fr pour ne plus avoir de démarches à effectuer lors de vos prochaines échéances.
 Pour 2017, vous pourrez adhérer au prélèvement mensuel.